

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ****SÉANCE DU 8 JUIN 2026**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	25 + 1 pouvoir

**DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026**

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.033 – Administration générale – Annulation et réélection des membres du CCAS

Vu les articles R123-6 et R123-8 du Code de l'action sociale et de la famille régissant la composition du conseil d'administration d'un CCAS et les modalités d'élection de ses membres par le conseil Municipal ;

Considérant que la délibération n°2026.023 du 13 avril 2026 relative à l'élection des représentants dans les organismes extérieurs ne répond pas aux exigences des articles R123-6 et R123-8 du Code de l'action sociale et de la famille puisque le conseil municipal a fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 6 membres élus en son sein et en a élu 11 (le maire, 5 titulaires et 5 suppléants) ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** l'annulation de l'élection des membres du CCAS en date du 13 avril 2026

L'organe délibérant décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la réélection des membres du CCAS ;

Après appel de candidatures, la seule liste suivante a été présentée :

THIERY Sylvie, DUPUIS Nathalie, BOURGOIN Emilie, BARBIER Quentin, CAZEAUDUMEC Clarisse

Après avoir voté, **les membres suivants sont élus au conseil d'administration du CCAS**, à l'unanimité :

THIERY Sylvie, DUPUIS Nathalie, BOURGOIN Emilie, BARBIER Quentin, CAZEAUDUMEC Clarisse

Madame le Maire est présidente de droit.

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	25 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.034 – Administration générale – Annulation de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et réélection des membres de la CAO.

Vu l'article L1411-5 du CGCT fixant les modalités de l'élection des membres de la CAO, pour les collectivités de plus de 3500 habitants, à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qui doivent représenter la pluralité des partis présente au sein du conseil municipal. Si une liste de candidats est incomplète, le siège non pourvu l'est par les autres listes ;

Considérant que la délibération n°2026.024 du 13 avril 2026 relative à l'élection des membres de la CAO ne répond pas aux exigences de l'article L1411-5 du CGCT puisqu'ont été élus 5 membres titulaires et seulement 4 membres suppléants ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** l'annulation de l'élection des membres de la CAO en date du 13 avril 2026

L'organe délibérant décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la réélection des membres de la CAO ;

Après appel de candidatures, la liste suivante a été présentée :

Titulaires : MENU Vincent, DE SOOS Hubert, BOURGOIN Emilie, DAVIAU Christian, BUBENHEIMER Grégory
Suppléants : BURAU Emma, VAUXION François-Marie, DUPUIS Nathalie, JOUIN olivier, POTDEVIN TEIXEIRA Julie

Après avoir voté, sont élus à la commission les membres suivants, à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
MENU Vincent	BURAUULT Emma
DE SOOS Hubert	VAUXION François-Marie
BOURGOIN Emilie	DUPUIS Nathalie
DAVIAU Christian	JOUIN Olivier
BUBENHEIMER Grégory	POTDEVIN TEIXEIRA Julie

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 17/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ**

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	25 + 1 pouvoir

**DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026**

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, , Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

**2026.035 – Administration générale –
Proposition de membres de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Vu les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoyant l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission a pour mission de contrôler les propositions d'évaluation de la valeur locative des locaux fixées par l'administration fiscale. Elle peut aussi informer les services fiscaux des constructions ou changements de destinations qui n'auraient pas été portés à la connaissance des services fiscaux. Par son travail, elle veille à l'équité fiscale pour que tous les habitants apportent leur juste contribution au financement des services publics communs, et elle assure une optimisation des recettes communales.

Considérant que la CCID est composée du maire ou un adjoint délégué, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Ceux-ci sont choisis par la Direction Régionale des Finances Publiques sur la base d'une liste de personnes contribuables proposée par l'assemblée délibérante de la commune. Il doit être proposé le double de noms par rapport au nombre de commissaires à désigner soit 32 noms. Mais cette liste peut être incomplète en cas de recherche infructueuse.

Ainsi les 29 personnes proposées suivantes ont été contactées et ont accepté ce rôle :

1	Monsieur	BARBIER	Quentin
2	Monsieur	BEAULIEU	Gabriel
3	Monsieur	BOISSAY	Claude
4	Madame	BOURGOIN	Emilie
5	Madame	BOURGOIN	Odile
6	Madame	COUDRON	Corine
7	Monsieur	DE TRISTAN	Philippe
8	Madame	DENEUBOURG	Valérie
9	Madame	DESSIAUME	Nicole
10	Monsieur	D'HOOP	Jean-Christophe

11	Monsieur	DIET	Alain
12	Madame	DURAND	Odile
13	Monsieur	DURU	Alain
14	Madame	EDOUARD-BERTHE	Cindy
15	Monsieur	FROMENTIN	Philippe
16	Madame	FROMENTIN	Michèle
17	Monsieur	FRUMENT	Lionel
18	Monsieur	GARDEY DE SOOS	Hubert
19	Monsieur	GUILLONNEAU	Olivier
20	Monsieur	HARNOIS	Patrick
21	Monsieur	HUTTEL	Bertrand
22	Monsieur	JOSQUIN	Xavier
23	Monsieur	MENU	Vincent
24	Madame	MONTIGNY	Sandrine
25	Madame	THIERY	Sylvie
26	Madame	HILAIRE	Sylvaine
27	Madame	MARCHAND	Anaëlle
28	Monsieur	JURE	Jean-Charles
29	Madame	VACHER	Sybille

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** la liste des 29 personnes proposées aux services fiscaux pour composer la commission communale des impôts directs.

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.036 – Finances – Tarifs 2026/2027 des services périscolaires

Vu l'article L 2121-29 du CGCT stipulant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des services périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « action scolaire » du 19 mai 2026 ;

Considérant l'exposé de Madame COUDRON Corine, Adjointe à l'action scolaire,

1- Cantine

Le coût de revient d'un repas s'élève à 10,41€ en 2025, en diminution par rapport à 2024 (11,81€).

Les charges ont légèrement diminué (-1,17%) grâce tout d'abord à des dépenses en alimentation maintenues malgré les contraintes de la loi Egalim, puis à des dépenses de personnel en diminution, la collectivité ne remplaçant pas les arrêts de travail. Quant à la fréquentation du service et à la production de repas, une augmentation de 13,61% est constatée par rapport à 2024. A noter que les repas de l'ALSH ont été soustraits du calcul 2025 pour être intégrés dans les charges de l'ALSH à hauteur de 31 855€.

Ainsi, la part du coût du service restant à la charge de la mairie s'élève à 281 055 € pour l'année 2025.

Afin de poursuivre les obligations de production de repas Egalim Bio et locaux, d'assurer un remplacement des agents en cas d'arrêt maladie, et sachant que le prix n'a pas été augmenté depuis 3 ans sans tenir compte de l'inflation, il est proposé une augmentation de 2% des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 soit une augmentation de 7,20€ par an par enfant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 21 POUR, 5 CONTRE (Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Pouvoir de Monsieur Olivier RIGAUD), 1 ABSTENTION (Monsieur Grégory BUBENHEIMER),

- **DECIDE** l'augmentation des tarifs de la cantine de 2% comme ci-après :

	Tarifs 2026/2027
Enfant	3,60 €
Adulte et enseignant	4,95 €
Enfant accueil en PAI avec panier intégral	2,45 €
Pénalité pour repas non réservé via le portail famille	2,00 €

2- Accueil périscolaire matin et soir et ALSH (centre de loisirs) :

Par rapport à 2024, on constate en 2025 une diminution des dépenses de fonctionnement pour les deux services (hors alimentation) notamment en personnel au centre de loisirs, la collectivité veillant au maintien de sa masse salariale.

A préciser qu'au bilan 2025 du centre de loisirs, est intégré le cout du repas servi qui représente une dépense supplémentaire de 31 855€.

On constate une légère augmentation des fréquentations à l'accueil périscolaire et une légère diminution au centre de loisirs. Cette fluctuation est liée à l'organisation des familles qui changent d'une année sur l'autre.

Le cout de revient en 2025 de l'accueil périscolaire s'élève à 3,04€ par fréquentation, celui de l'ALSH à 33,81€ par fréquentation.

Les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas été revalorisés depuis 10 ans, sans suivre l'inflation. Ceux du centre de loisirs ont été augmentés en 2023. Ils restent cohérents par rapport aux préconisations de la CAF.

Dans un souci de maintien de qualité de service et dans un contexte de baisse des subventions, il est alors proposé une augmentation de 2% des 2 services pour l'année scolaire 2026-2027.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 21 POUR, 5 CONTRE (Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Pouvoir de Monsieur Olivier RIGAUD), 1 ABSTENTION (Monsieur Grégory BUBENHEIMER),

- **DECIDE** l'augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire et de l'ALSH de 2% comme ci-après :

Grille tarifaire de l'accueil périscolaire :

	1 seul accueil par jour		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
QF < 331	0.66	0.46	0.20
332 à 428	0.77	0.51	0.26
429 à 532	0.97	0.66	0.31
533 à 710	1.22	0.82	0.41
711 à 1007	1.73	1.17	0.56
1008 à 1352	2.35	1.58	0.77
1353 à 1406	2.75	1.84	0.92
> 1406	3.04	2.04	1.02

2 accueils par jour		
1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
1.02	0.71	0.31
1.17	0.77	0.41
1.48	1.02	0.46
1.84	1.22	0.61
2.60	1.79	0.87
3.52	2.40	1.17
3.72	2.50	1.28
3.72	2.50	1.28

Le tarif est augmenté de 2.00 € pour les prestations non réservées via le Portail Famille

Le tarif pour les retards réguliers est reconduit. Suite à trois retards, une pénalité de 5,00 € est appliquée.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le



ID : 045-214500985-20260608-CM2026036-DE

Grille tarifaire de l'ALSH :

	Tarifs- 8h30 à 17h	Tarifs- 8h30 à 13h30
QF < 331	3.35	2.68
332 à 428	3.97	3.20
429 à 532	5.00	4.03
533 à 710	6.44	5.21
711 à 1007	8.85	7.12
1008 à 1352	12.13	9.78
1353 à 1406	13.15	10.09
> 1406	13.15	10.09

Le tarif est augmenté de 2.00€ pour les prestations non réservées via le Portail Famille

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoints au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAULT, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESSE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.037 – Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Vu l'article L 2121-29 du CGCT stipulant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant la nécessité d'actualiser les conditions d'accès et d'utilisation des services dans leur règlement intérieur ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Action scolaire » en date du 19 mai 2026 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** les modifications suivantes du règlement intérieur des services périscolaires :
 - **Article 1-1** : « la famille doit réserver à la fois l'accueil périscolaire du soir ainsi que l'étude sur le portail famille. Leur demande peut être refusée si le quota de 18 places est dépassé. » au lieu de 20 places
 - **Article 1-3** : Ajout de « Les jouets personnels sont interdits sauf livres et jeux de société au sein de l'accueil périscolaire avec accord de l'animateur en charge de l'accueil.
La municipalité décline toute responsabilité en cas de dégradation ou perte. »
 - **Article 5-3** : Ajout de « En cas d'inscription le jour même, la substitution du repas ne pourrait être assurée dans le cas de repas différenciés. »
 - **Article 16** : Ajout de « Un entretien en mairie en présence de l'élue en charge du service et ou du Maire peut déboucher sur une adaptation des conditions d'accès au service de l'enfant (changement de groupe, suivi particulier, accès restreint ou conditionné...) »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement intérieur en annexe de cette délibération

Conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le

Demander
l'extrait

ID : 045-214500985-20260608-CM20260037-DE

Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Publié le 17/06/2026
ID : 045-214500985-20260608-CM2026038-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.038 – Finances - Contribution des communes associées au financement du Pass'Jeune et renouvellement de la convention

Madame COUDRON expose que depuis 2018, le service « Pass'Jeune » est organisé et financé conjointement avec les communes de Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry. La commune refacture chaque année à ces deux communes un reste à charge pour les demi-journées réalisées par les enfants issus de leurs territoires.

Cette ouverture intercommunale a permis l'accueil de nouveaux jeunes et a fortement renforcé la fréquentation des activités qui affiche désormais presque systématiquement complet. Cette hausse de la fréquentation est également la conséquence d'une meilleure ouverture aux autres communes non conventionnées mais aussi d'un important repositionnement de l'offre pour répondre aux attentes des jeunes (développement des grands jeux, demi-journées gratuites, séjour en autonomie...). Le service compte 2 animateurs et 1 directrice, permettant d'accueillir jusqu'à 36 jeunes.

En 2025, les dépenses de fonctionnement de la structure étaient de 44 642 € pour l'année (+ 11,43 % par rapport à 2024). L'équilibre financier de la structure est calculé pour laisser aux communes la charge des coûts fixes ; la hausse de fréquentation, et donc la hausse des aides de la CAF et des recettes des familles, couvrent les charges supplémentaires, quand il y en a.

Le coût restant à la charge des communes, après déduction des aides de la CAF et des participations des familles s'élève à 21.075 euros pour l'année 2025 répartis entre les trois communes au prorata du nombre de fréquentations. Ainsi le coût par demi-journée et par enfant pour l'année 2025 s'établit à 10.35€ contre 9,25 en 2024. Une refacturation sera établie à hauteur de 272 demi-journées pour la mairie de Mézières-lez-Cléry (soit 2 816€) et de 226 demi-journées pour la mairie de Mareau-aux-Prés (soit 2 339 €).

Par ailleurs, la convention de participation avec les communes de Mézières-lez-Cléry et Mareau-aux-Prés arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler pour une durée de cinq ans. Il est également proposé de modifier les modalités de facturation en instaurant une tarification à la journée, plus conforme à l'organisation actuelle du service, en remplacement de la facturation à la demi-journée.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT stipulant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant la nécessité d'actualiser les conditions d'accès et d'utilisation des services dans leur règlement intérieur ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Jeunesse » en date du 1^{er} juin 2026 ;

Considérant l'exposé de Madame COUDRON Corine, Adjointe à la jeunesse ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

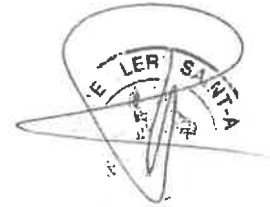
- **FIXE** la participation forfaitaire des communes au Pass'Jeune à 10.35 € par demi-journée en 2025 ;
- **ACCEPTE** de renouveler les conventions, en annexe de cette délibération, avec une tarification à la journée avec les communes de Mézières-lez-Cléry et Mareau-aux-Prés
- **ACCEPTE** de conclure de nouvelles conventions avec des communes intéressées
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'adjointe compétente à signer tout document afférent à ce dossier.

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY



Le Maire,
Ludivine RAVELEAU



Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le 17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.039 – Finances – Attribution de subvention aux associations

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux, membres de conseil d'administration de l'une des associations suivantes, de ne pas participer au vote.
Ainsi Monsieur Vincent MENU, Madame Emma BURAU et Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, membres du conseil d'administration, ne voteront pas pour leur association.

Monsieur de TRISTAN informe que le bureau municipal a étudié les demandes de subvention d'associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2025	Montant proposé en 2026
Entente des artisans et commerçants de Cléry Saint André	-	125€
AAPPMA (pêche) de Meung sur Loire	110€	110€
ABCD parents d'élèves	130€	130€
Racines du pays Loire Beauce	110€	110€
Amicale des sapeurs pompiers Cléry Val d'Ardoux	250€	250€
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Bergerêts	310€	310€

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 ;

Considérant l'exposé de Monsieur de TRISTAN ;



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** l'attribution de subventions aux associations ci-dessus.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal.

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ..17/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESSE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.040 – Finances – Demande de subvention pour l'acquisition d'un équipement de police municipal au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Monsieur de TRISTAN explique que dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), l'Etat soutient la modernisation de la police municipale en subventionnant l'achat d'équipement comme le gilet pare-balles ou la caméra individuelle à hauteur de 50% du coût d'achat.

Dans ce cadre, un devis pour équiper notre policier municipal d'une caméra piéton a été demandé, s'élevant à 727,44€ HT.

Considérant l'exposé de Monsieur de TRISTAN,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** de solliciter une aide financière à hauteur de 50% du montant HT soit 363,72€ au titre du FIPD
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.041 – Finances – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du volet 3, pour l'aménagement et la sécurisation de la rue de la Croix de la Herse

Monsieur D'HOOP, Adjoint aux travaux, présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Croix de la Herse.

Face aux constats de vieillissement de la voirie, de manque de sécurité pour les riverains et pour les utilisateurs (piétons, cyclistes et automobilistes) et afin de permettre la préservation de la voirie communale, il est nécessaire d'installer des poutres de rives.

Un devis de la société EUROVIA a été reçu pour un montant de 52 214,40€ HT soit 62 657,28€ TTC.

Le plan de financement du montant HT de ce projet est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Objet	Dépenses € HT	Dépenses € TTC	Financeurs / Programme	Montant	TAUX
Travaux	52 214,40 €	62 657,28 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL Volet 3	41 771,52 €	80,00
			Reste à financer - Mairie de Cléry-Saint-André	10 442,88 €	20,00
TOTAL	52 214,40 €	62 657,28 €	TOTAL	52 214,40 €	100,00

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projets dédié aux investissements d'intérêt communal (volet 3) du Conseil départemental du Loiret ;

Considérant l'exposé de Monsieur D'HOOP,

Considérant que cette opération est éligible dans le cadre de l'appel à projets du Conseil départemental du Loiret ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

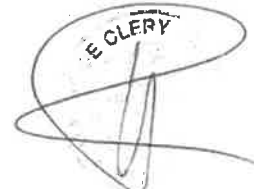
- **DECIDE** de solliciter une aide financière dans le cadre du volet 3 du Conseil Départemental du Loiret à hauteur de 80% soit 41 771,52€
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Conforme au registre des délibérations,

**La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY**



**Le Maire,
Ludivine RAVELEAU**



Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ... 14/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	26 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION :
02 juin 2026

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le deux juin deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le huit juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, à la mairie.

Étaient présents (26) :

- Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
- Monsieur Jean-Christophe D'HOOP, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Philippe De TRISTAN, Madame Corine COUDRON, Monsieur Vincent MENU, Adjoint au Maire
- Madame Michèle FROMENTIN, Monsieur François-Marie VAUXION, Madame Nathalie DUPUIS, Monsieur Bertrand HUTTEL, Madame Karine LARQUET, Madame Laurence HUME, Monsieur Anthony JOUANNE, Madame Emma BURAU, Madame Sandrine MONTIGNY, Monsieur Guillaume BARON (Arrivée à 20h), Madame Emilie BOURGOIN, Madame Julie POTDEVIN TEIXEIRA, Monsieur Hubert DE SOOS, Monsieur Guillaume MARESSE, Monsieur Quentin BARBIER, Monsieur Christian DAVIAU, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Cindy EDOUARD-BERTHE, Monsieur Grégory BUBENHEIMER, Conseillers Municipaux.

Était excusé et avait donné pouvoir (1) :

- Monsieur Olivier RIGAUD a donné pouvoir à Madame Clarisse CAZEAUDUMEC

Le quorum atteint, la séance est ouverte par Madame Ludivine RAVELEAU, Maire
Secrétaire de séance : Madame Sandrine MONTIGNY

2026.042 –

Participation au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Fonds Unifié Logement (FUL)

Madame le Maire lit le courrier du Conseil Départemental qui fait appel au soutien des communes pour le financement de deux fonds qu'il pilote : le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) qui regroupe le Fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Ces fonds sont financés par le Département mais d'autres organismes privés et publics comme les collectivités territoriales peuvent s'y associer.

Dans un contexte de budget de plus en plus restreint du Département, de précarisation croissante des populations et d'augmentation des besoins sociaux, le Département modifie la base de calcul de ces deux fonds.

Ainsi une participation communale au FUL à raison de 0.88€ par habitant s'élève à 3 164,48€.
Une participation communale au FAJ à raison de 0.11€ par habitant s'élève à 395,56€.

Madame le Maire, en tant que Conseillère Départementale, ne participe ni au débat ni au vote.

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de sollicitation du Conseil Départemental du Loiret en date du 18 mai 2026 pour participer au financement du FAJ et FUL ;



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** de participer au FUL à raison de 0.88€ par habitant s'élevant à 3 164,48€.
- **DECIDE** de participer au FAJ à raison de 0.11€ par habitant s'élevant à 395,56€.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Conforme au registre des délibérations,

La secrétaire de séance,
Sandrine MONTIGNY

Le Maire,
Ludivine RAVELEAU

Certifiée exécutoire après transmission à la préfecture et affichage le ...17/06/2026